

## INFORMATION DES PORTEURS

---

Madame, Monsieur,

Vous détenez des parts du FCP AFER ACTIONS PME (FCP) géré par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre établissement.

Nous vous informons que les rubriques « Objectif de Gestion », « Indicateur de Référence », « Stratégie d'Investissement » et les « Principales Catégories D'actifs Utilisés (Hors Dérivés Intégrés) » du prospectus du FCP vont être modifiées, afin d'intégrer notamment un nouvel indicateur de référence impactant l'univers d'investissement et l'objectif de gestion.

Ainsi, la rubrique « Indicateur de référence » mentionne le nouvel indice composite suivant : « 85% MSCI EMU Small Cap (NR) + 15% MSCI France Small Cap (NR) » (au lieu de : « 50% MSCI Europe Small Cap (NR) + 50% MSCI EMU Small Cap (NR). »)

La rubrique « Objectif de gestion » est modifiée en conséquence et rédigée comme suit : « *L'objectif de gestion du FCP est d'obtenir, sur un horizon d'investissement de cinq ans minimum, une performance, nette des frais, supérieure ou égale à celle de l'indicateur de référence 85% MSCI EMU Small Cap (NR) + 15% MSCI France Small Cap (NR), calculé dividendes nets réinvestis, tout en intégrant des critères de bonne gouvernance et de développement durable.* » (au lieu de la formulation suivante : « Le FCP a pour objectif l'accroissement de la valeur de ses actifs, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, en s'exposant notamment aux marchés actions européens de petites capitalisations grâce à une gestion discrétionnaire. »)

En outre, **l'univers d'investissement extra financier** est modifié comme suit : « 40% MSCI EMU Micro Cap + 20% MSCI France Micro Cap + 30% MSCI EMU Small Cap + 10% de MSCI France Small Cap » (au lieu de de la formulation suivante : « 5% MSCI Europe Small Caps (EUR) NR + 30% MSCI EMU Small Cap (EUR) NR + 5% MSCI Europe Mid Cap (EUR) NR + 30% MSCI Europe Micro Cap (EUR) NR + 30% MSCI France Micro Cap (EUR) NR »).

Enfin, une précision est apportée à la rubrique « Principales Catégories D'actifs Utilisés (Hors Dérivés Intégrés) » sur le critère de capitalisation boursière des titres Actions éligibles à l'actif du FCP, comme suit : « *Le FCP est investi (i) au minimum à 90% de la poche « actions » dans des capitalisations inférieures à 66% de la plus grande capitalisation de l'indice MSCI EMU Small Cap et (ii) au maximum à 10% de la poche « actions » dans des capitalisations supérieures à 66% de la plus grande capitalisation de l'indice MSCI EMU Small Cap.* ».

Ces modifications, qui n'augmentent pas le profil de rendement / risque de votre FCP, entreront en vigueur le **1er juillet 2024**.

Le prospectus modifié du FCP et le document d'informations clés sont disponibles sur le site Internet [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com). Ils peuvent également vous être adressés sur simple demande écrite auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007, 92729 Nanterre CEDEX.



Votre conseiller reste à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information dont vous auriez besoin.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe